



MUNICIPALES 2020

Nos 17 propositions pour faire de Marolles-en-Brie (94) La VILLE du VELO !

1 - Adopter un plan vélo	2
2 - Développer un réseau cyclable sécurisé, continu et entretenu	3
3 - Construire une ville agréable à vivre pour tous	4
4 - Actionner tous les leviers complémentaires au développement du vélo	4
5 - Promouvoir une culture « mobilités actives » (marche à pied, vélo) à Marolles	5
Annexes	6
Annexe 1 : Carte des aménagements cyclables souhaités	6
Annexe 2 : Propositions de l'association Le Nez au Vent pour un réseau cyclable continu et sécurisé sur le Plateau Briard	6
Annexe 3 : Pacte des candidats pour le vélo à Marolles-en-Brie	7

L'Association LE NEZ AU VENT

Créée en décembre 2009, l'association Le Nez au Vent s'est constituée autour d'un projet d'accompagnement collectif des enfants à l'école dans une démarche de solidarité intergénérationnelle. L'objectif de l'association est de favoriser l'écomobilité dans la commune et les environs pour des raisons sociales, environnementales, mais aussi de santé et de qualité du cadre de vie. Avec plus de 180 adhérents, l'association a développé au cours de ses 10 ans d'existence de nombreux projets :

- Un pedibus avec plusieurs lignes pour conduire les enfants dans les 2 groupes scolaires maternelles et élémentaires, et vers le Conservatoire de musique
- Une grande bourse annuelle aux vélos, véritable fête du vélo sur le Plateau Briard
- Un atelier de location solidaire de vélos à assistance électrique
- Des sorties régulières à vélo pour inciter l'utilisation du vélo au quotidien et faire connaître les itinéraires doux
- Et cette année le lancement d'une vélo-école pour adultes débutants et les futurs collégiens, avec un atelier de réparation.

Membre de la FUB -Fédération française des Usagers de la Bicyclette- et du Collectif Vélo Ile-de-France, l'association agit auprès des collectivités pour améliorer la cyclabilité de la ville et de ses environs.

Plus d'info sur www.lenezauvent94.org



Mieux circuler à pied et à vélo : une demande des habitants !

Les avantages des mobilités actives et particulièrement du vélo sont bien connus de tous :

- Aussi ou plus rapide que la voiture en ville pour des petits déplacements
- Facile à garer et libère de la place
- Plus écologique (pas d'émission de CO2, pas de bruit)
- Plus économique que la voiture pour les usagers et pour la collectivité,
- Bon pour la santé (sédentarité, obésité) et convivial,
- Apaise et redonne vie dans les rues.

Le territoire de Marolles présente une échelle et une architecture urbaine adaptée à une pratique généralisée du vélo.

Pourtant, on y prend encore trop par réflexe sa voiture pour aller chercher son pain, faire ses courses dans les grandes surfaces alentour, déposer ses enfants à l'école, aller travailler ou faire son sport favori... La sécurité est souvent citée comme argument, comme le témoignent les nombreux commentaires et demandes émises dans le baromètre des villes cyclables 2019.

Dans le contexte actuel d'urgence climatique, La Loi d'Orientation des Mobilités parue le 27 décembre 2019 reconnaît dorénavant le vélo comme un mode de déplacement à part entière. Marolles a tout à gagner à suivre le mouvement, pour devenir « **LA VILLE DU VELO** », agréable, apaisée, où il fait bon vivre.

[Nous vous proposons pour cela 5 leviers, en cohérence avec le plaidoyer national participatif municipales 2020 à vélo](#) développé par la FUB :

1 - Adopter un plan vélo

"Une ville cyclable se construit pas à pas, mais nécessite une stratégie, un plan d'ensemble. Adopter un plan vélo ambitieux, financé, et concerté dès le début du mandat est le fondement d'une politique cyclable cohérente et d'un affichage politique fort pour l'ensemble du mandat. L'objectif d'un plan vélo est de définir un réseau cyclable communal et les mesures de soutien au développement des déplacements à vélo (stationnement, services aux cyclistes, etc...) et d'y associer des moyens dédiés."

Extrait du Guide des aménagements cyclables, association Paris en Selle.

- **Proposition n°1 : Adopter un plan vélo financé et concerté dès le début du mandat**, incluant un réseau cyclable communal en cohérence avec le plan vélo du GPSEA, **qui s'appuie sur un budget annuel significatif** pour les aménagements. Son élaboration s'appuiera sur l'expertise d'un cabinet spécialisé et/ou du CEREMA en plus d'une concertation citoyenne en amont.



Afin de répondre aux attentes des habitants et des cyclistes, il est essentiel de dialoguer régulièrement, et surtout en amont des projets, avec les représentants des cyclistes. Cette concertation permettra de mieux adapter les projets aux besoins des habitants et des cyclistes et de s'assurer de la cohérence des choix techniques au regard des pratiques.

- **Proposition n°2 : Mettre en place un comité vélo régulier**, dans lequel prendront part les différents acteurs du plan vélo, et nommer un M ou Mme « Vélo »

2 - Développer un réseau cyclable sécurisé, continu et entretenu

Un plan vélo doit viser en priorité la mise en place d'un réseau cyclable local, qui permet de relier rapidement les différents pôles d'attractivité de la commune : écoles, collège, stade de foot, gymnase, mairie.... Ce réseau doit être continu, sécurisé, jalonné et confortable pour tous les cyclistes, quels que soient leur âge ou leur niveau.

Lorsque la circulation automobile est dense, notamment aux horaires des écoles et des bureaux, les cyclistes ont besoin de se sentir en sécurité. C'est la condition pour permettre au plus grand nombre de se déplacer à vélo, dont les enfants et les seniors pour qui le vélo est un vrai moyen d'autonomie et de santé.

Le principal frein à l'utilisation du vélo dans Marolles et vers les communes avoisinantes est aujourd'hui le sentiment d'insécurité. Cela a été largement exprimé dans les contributions marollaises au baromètre des villes cyclables 2019.

- **Proposition n°3 : Créer des pistes cyclables sur les axes à forte circulation et aux abords des écoles et du collège.** Pour chaque projet, développer en amont une concertation avec les associations d'usagers afin d'avoir des réalisations adaptées aux cyclistes. Revoir certains aménagements jugés dangereux (abords du collège et avenue G Brassens notamment).

- **Proposition n°4 : Mettre en place des itinéraires cyclables sécurisés et jalonnés** selon le cas en site propre ou partagés dans les rues résidentielles alors apaisées à 20 km/h ou 30 km/h.

- **Proposition n°5 : Rendre le parc urbain cyclable et accessible de jour comme de nuit** avec un revêtement lisse roulant, un éclairage approprié, et des panneaux avec carte des rues et chemins pour faciliter le repérage à pied et à vélo.

- **Proposition n°6 : Créer des connexions vélo jalonnées entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines** en collaboration avec les communes avoisinantes, le GPSEA et le département. Notamment vers Sucy les Bruyères, vers Villecresnes sur le bord du Réveillon, vers Santeny (rue du Réveillon à fermer au transit de voiture...) et Servon / centre EDEN..., Contribuer à l'aménagement de la Tegeval sur le bord du Réveillon.

- **Proposition n°7 : Procéder à la rénovation des chemins et l'entretien des pistes cyclables existantes** (ex : piste des Bagaudes reliant Boissy St Léger).



3 - Construire une ville agréable à vivre pour tous

Les habitants de Marolles souffrent des nuisances croissantes de la circulation automobile : bruit, pollution, congestion, insécurité routière...

Réduire la place et la vitesse des voitures et des deux-roues motorisés permet de fluidifier la circulation et les nuisances qu'ils engendrent. Favoriser la marche et le vélo, c'est construire une ville plus accueillante, plus vivante, où les parents n'ont pas peur de laisser leur enfant jouer dans certaines rues, ou aller seul à vélo à l'école ou au collège, où les habitants les plus fragiles et notamment ceux âgés sont davantage en sécurité. C'est aussi favoriser les commerces locaux et l'animation du centre-ville.

Proposition n°8 : Transformer Marolles en « ville à 30 » en généralisant la vitesse de circulation à 30 km/h max (sauf RN19), permettant d'apaiser la ville et ainsi généraliser le double-sens cyclable dans toutes les rues à sens unique.

Le vol est aujourd'hui l'un des obstacles à la pratique du vélo. Pour y remédier, notre commune doit proposer aux cyclistes du stationnement de qualité et sécurisé. Cette offre doit viser tous les pôles d'attractivité et les locaux d'habitat collectif.

- **Proposition n°9 : Développer le stationnement sécurisé pour vélos** (arceaux double accroche et si possible couverts) devant tous les lieux accueillant du public et dans les écoles.

- **Proposition n°10 : Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos sécurisés et fonctionnels** dans les immeubles d'habitation et tertiaires et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social (possibilité de subvention Alvéole).

4 - Actionner tous les leviers complémentaires au développement du vélo

Le développement du vélo passe aussi par la création d'un « système vélo local » incluant des services, l'apprentissage du vélo pour les enfants et les adultes non expérimentés, la co-réparation, l'appui associatif et la communication.

- **Proposition n°11 : Accompagner la mise en place du savoir-rouler à vélo pour tous les enfants de CM2, futurs collégiens**, en partenariat avec les écoles et les acteurs associatifs, afin de les rendre autonomes pour aller ensuite au collège puis au lycée à vélo.

- **Proposition n°12 : Créer une maison du vélo au niveau de l'Espace des Buissons** accueillant les acteurs associatifs vélo pour leurs différentes activités autour du vélo (vélo-école, atelier de co-réparation, conseils et location de VAE, bourse aux vélos, etc.) et donnant ainsi une vraie visibilité au vélo comme mode de déplacement à part entière.

- **Proposition n°13 : Soutenir et donner une visibilité à ce mode de déplacement au quotidien dans la ville**, notamment dans le journal municipal, lors des manifestations municipales et associatives, au sein des écoles et du périscolaire.



5 - Promouvoir une culture « mobilités actives » (marche à pied, vélo) à Marolles

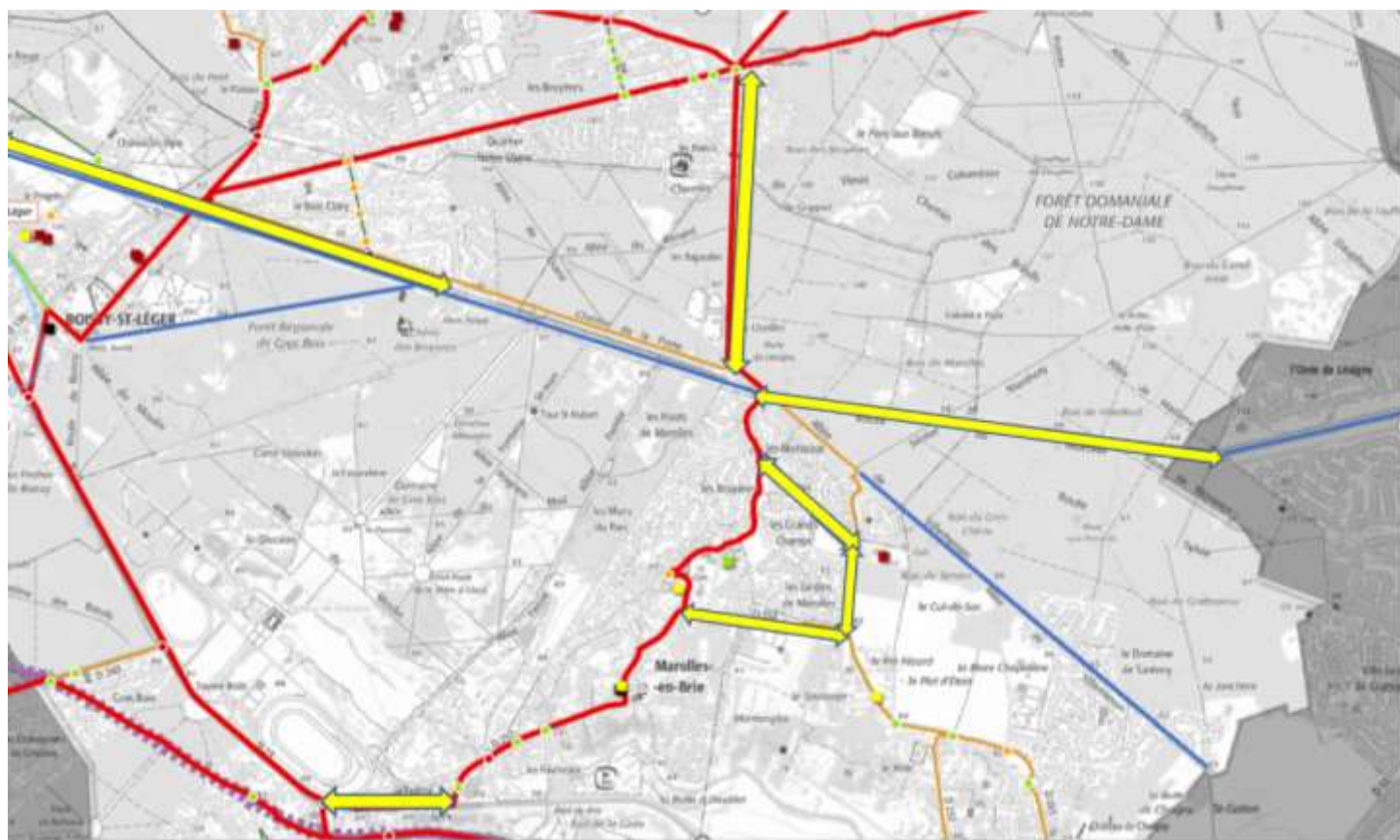
Marcher ou prendre le vélo doit devenir une évidence dans les déplacements quotidiens. La municipalité a un rôle important à jouer en soutenant les initiatives à cet égard et en donnant l'exemple au sein des services municipaux.

- **Proposition n°14 : Soutenir le pedibus de Marolles** et d'une manière générale toutes les activités associatives en faveur de l'écomobilité.
- **Proposition n°15 : Équiper les services municipaux de vélos et/ou de vélo-cargos** pour réaliser une partie des activités municipales à vélo : services techniques, police municipale.
- **Proposition n°16 : Proposer le forfait mobilité durable** (jusqu'à 400 €/an) aux agents municipaux qui viendront à vélo au travail depuis leur domicile.
- **Proposition n°17 : Adhérer et participer au Club des Villes et Territoires Cyclables (www.villes-cyclables.org)**, réseau de collectivités territoriales engagées pour le développement de l'usage du vélo au quotidien et de la mobilité durable, ou y faire adhérer le GPSEA.

Annexes

Annexe 1 : Carte des aménagements cyclables souhaités

Propositions de pistes cyclables prioritaires à aménager dans Marolles (en jaune) émises par l'association dans le cadre du plan vélo du GPSEA :



Annexe 2 : Propositions de l'association Le Nez au Vent pour un réseau cyclable continu et sécurisé sur le Plateau Briard

(cf. document joint)



Annexe 3 : Pacte des candidats pour le vélo à Marolles-en-Brie

En tant que candidat.e à l'élection municipale de Marolles-en-Brie, je m'engage si je suis élu.e à :

Proposition		Oui	Non
	1 - Adopter un plan vélo		
1	Adopter un plan vélo financé et concerté dès le début du mandat , incluant un réseau cyclable communal en cohérence avec le plan vélo du GPSEA, qui s'appuie sur un budget annuel significatif pour les aménagements. Son élaboration s'appuiera sur l'expertise d'un cabinet spécialisé et/ou du CEREMA en plus d'une concertation citoyenne en amont.		
2	Mettre en place un comité vélo régulier , dans lequel prendront part les différents acteurs du plan vélo, et nommer un M ou Mme « Vélo ».		
	2 - Développer un réseau cyclable sécurisé, continu et entretenu		
3	Créer des pistes cyclables sur les axes à forte circulation et aux abords des écoles et du collège . Pour chaque projet, développer en amont une concertation avec les associations d'usagers afin d'avoir des réalisations adaptées aux cyclistes. Revoir certains aménagements jugés dangereux (abords du collège et avenue G Brassens notamment).		
4	Mettre en place des itinéraires cyclables sécurisés et jalonnés selon le cas en site propre ou partagés dans les rues résidentielles alors apaisées à 20 km/h ou 30 km/h.		
5	Rendre le parc urbain cyclable et accessible de jour comme de nuit avec un revêtement lisse roulant, un éclairage approprié, et des panneaux avec carte des rues et chemins pour faciliter le repérage à pied et à vélo.		
6	Créer des connexions vélo jalonnées entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines en collaboration avec les communes avoisinantes, le GPSEA et le département. Notamment vers Sucy les Bruyères, vers Villecresnes sur le bord du Réveillon, vers Santeny (rue du Réveillon à fermer au transit de voiture...) et Servon / centre EDEN..., Contribuer à l'aménagement de la Tegeval sur le bord du Réveillon.		
7	Procéder à la rénovation des chemins et l'entretien des pistes cyclables existantes (ex : piste des Bagaudes reliant Boissy St Léger).		
	3 - Construire une ville agréable à vivre pour tous		



8	Transformer Marolles en « ville à 30 » en généralisant la vitesse de circulation à 30 km/h max (sauf RN19), permettant d'apaiser la ville et ainsi généraliser le double-sens cyclable dans toutes les rues à sens unique.		
9	Développer le stationnement sécurisé pour vélos (arceaux double accroche et si possible couverts) devant tous les lieux accueillant du public et dans les écoles.		
10	Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos sécurisés et fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social (possibilité de subvention Alvéole).		
4 - Actionner tous les leviers complémentaires au développement du vélo			
11	Mettre en place le savoir-rouler à vélo pour tous les enfants de CM2, futurs collégiens , en partenariat avec les écoles et les acteurs associatifs, afin de les rendre autonomes pour aller ensuite au collège puis au lycée à vélo.		
12	Créer une maison du vélo au niveau de l'Espace des Buissons accueillant les acteurs associatifs vélo pour leurs différentes activités autour du vélo (vélo-école, atelier de co-réparation, conseils et location de VAE, bourse aux vélos, etc.) et donnant ainsi une vraie visibilité au vélo comme mode de déplacement à part entière.		
13	Soutenir et donner une visibilité à ce mode de déplacement au quotidien dans la ville , notamment dans le journal municipal, lors des manifestations municipales et associatives, au sein des écoles et du périscolaire.		
5 - Promouvoir une culture mobilités actives (marche à pied, vélo) à Marolles			
14	Soutenir le pedibus de Marolles et d'une manière générale toutes les activités associatives en faveur de l'écomobilité.		
15	Équiper les services municipaux de vélos et/ou de vélo-cargos pour réaliser une partie des activités municipales à vélo : services techniques, police municipale.		
16	Proposer le forfait mobilité durable (jusqu'à 400 €/an) aux agents municipaux qui viendront à vélo au travail depuis leur domicile.		
17	Adhérer et participer au Club des Villes et Territoires Cyclables (www.villes-cyclables.org), réseau de collectivités territoriales engagées pour le développement de l'usage du vélo au quotidien et de la mobilité durable, ou y faire adhérer le GPSEA.		

Fait à Marolles-en-Brie, le Signature :